

AÉROPORTS DE PARIS : AU PEUPLE DE CHOISIR

Créé, en 1945, sur proposition du ministre de l'air, le communiste Charles TILLON, ADP était détenu à 100 % par la nation. Aujourd'hui, le groupe ADP (Roissy, Orly, Le Bourget...) appartient pour 50,62% à l'Etat et constitue sa seconde participation au capital d'une entreprise (derrière EDF).

Un joyau !

Numéro un mondial de la gestion aéroportuaire, ADP et ses filiales assurent l'exploitation d'un réseau de 24 aéroports dans le monde. **En France, il a réalisé 610 millions d'euros de bénéfices pour un chiffre d'affaires de 4,47 milliards d'euros en 2018. Ses pistes, non saturées (c'est rare !) et ses réserves foncières importantes permettent une forte croissance de l'activité.** Ce n'est donc pas de la bimbelerie mais un bijou de famille que la majorité macronienne s'apprête à livrer aux gros investisseurs privés ! Vinci, Macquarie et consorts sont prêts à dégainer le carnet de chèques. Pour eux, la privatisation serait une bonne affaire.

Bradage, braquage

Pour ses partisans (LaRem), la concession **des parts publiques d'ADP rapportera 10 milliards d'euros. Cette somme, convertie en obligations d'Etat à 2,5%, produira 250 millions/an pour financer l'innovation (loi PACTE) sans augmenter la dette.** En somme, cela paraît une bonne affaire pour tous!

La réalité est autre. Pour vendre, l'Etat doit dédommager les actionnaires actuels (coût jusqu'à 1 milliard) Le pays renoncera à la rentabilité élevée (près de 10%) et croissante d'ADP pour ... 2,5% de rendement obligataire. Une vraie spoliation ! La manne des dividendes d'ADP (174 millions d'euros en 2018) n'alimentera plus les finances publiques mais le capital privé des grands groupes.

Dégât collatéral, la hausse prévisible du loyer des pistes et des locaux - rentabilité privée oblige - fragilisera la compagnie nationale Air France dont ADP est le port d'attache. De plus, **la concession d'ADP au privé ne porte pas seulement atteinte à l'intérêt économique du pays mais aussi à la sécurité nationale et européenne** comme premier poste frontière avec près de 60 millions de voyageurs internationaux par an. Les exigences de rentabilité vont pousser à l'extension des équipements, à l'augmentation du trafic et donc de la pollution. Bonjour les décibels pour les riverains. Bonjour le bilan carbone pour tous (rappel : le kérosène n'est toujours pas taxé). La puissance publique doit garder la maîtrise du volume et du coût du transport aérien pour préserver l'environnement.

L'affaire n'est pas sans évoquer le hold-up opéré

sur les autoroutes : les sociétés concessionnaires qui poussent au développement du transport routier écologiquement désastreux voient, en prime, leurs bénéfices enfler et les dividendes versés aux actionnaires atteindre 4,7 milliards d'euros en 2016. La somme serait plus utile dans les caisses de l'état. **Toutes proportions gardées, la privatisation d'ADP serait une aussi mauvaise affaire pour la plupart des français que l'est celle des autoroutes..**

Le recours ? La démocratie !

Les élus LaRem, majoritaires au Parlement, peuvent et veulent décider sans mandat, sans débat public, sans consultation des citoyens, bref, sans nous. Face à eux, au-delà de leurs différences, 248 parlementaires (LR, PS, FI, PCF), ont demandé la consultation des citoyens par référendum.

Pour qu'il ait lieu, il faut que **4 717 396 électeurs** (10% du corps électoral), partagent leur initiative en le demandant aussi (d'où son nom de référendum d'initiative partagée -RIP), **avant le 12 mars 2020.**

Le 29 août, le Conseil Constitutionnel annonçait que 713 000 électrices et électeurs l'avaient fait !

L'objectif peut être atteint. La démocratie a tout à y gagner. **Cela dépend de nous toutes et tous.**



L'inscription peut se réaliser depuis un ordinateur personnel ou pas, sur le site officiel :

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>.

Ou sur un formulaire papier.

Dans les deux cas il faut compléter le formulaire en inscrivant :

- le nom et prénom(s) exactement tels qu'ils figurent sur la carte d'électeur (faute d'orthographe comprise),
- le numéro de la carte d'identité nationale,
- le code postal et le nom de la commune (en majuscules) du bureau de vote.

Le nombre d'inscriptions par ordinateur (même adresse IP) est illimité.

Le formulaire papier doit être remis à la mairie du chef-lieu de canton St-Alban-Ieyse (merci la loi NOTRe). Rien n'interdit aux maires d'ouvrir les mairies pour récolter les formulaires et les transcrire par internet ou offrir aux électeurs l'accès à un ordinateur. Après l'inscription, il est prudent de vérifier sur le site officiel si elle a bien été enregistrée.

LA RESSOURCE EN EAU POTABLE : UNE VRAIE PROBLÉMATIQUE

Tous nos maires ont eu connaissance du dossier, établi à la demande de Grand Chambéry, sur la « **sécurisation de l'alimentation en eau potable** » dans les Bauges et aux Déserts. Certains l'ont présenté à leur conseil municipal.

Le dossier dresse un constat alarmant : **la ressource en eau est insuffisante, de qualité médiocre et les réseaux en mauvais état.**

En conséquence, il fixe l'objectif de réaliser, en 10 ans, les travaux nécessaires :

- **réduction des fuites** pour que le taux de rendement des sources (48%) satisfasse les exigences du Grenelle II de l'Environnement,

- **amélioration des réservoirs, installation de dispositifs de traitement et révision des périmètres de protection des captages** pour que la qualité sanitaire de l'eau soit conforme aux nouvelles normes appliquées dans les Bauges,

- **apport pérenne d'une ressource supplémentaire** sur notre territoire par le pompage des eaux du puits de St Jean de la Porte et, à terme, un forage à Lescheraines pour compléter l'alimentation par La Touvière.

Les préconisations du rapport sont hautement problématiques. En effet, l'Agence de l'EAU ne débloque les crédits nécessaires aux réductions de fuites que si le rendement global des sources dépasse 66,5% (décret du 27 janv 2012). En clair, le Grenelle II (Sarkozy-Fillon) contraint les élus à **établir des plans de réduction des fuites sans aide de l'Etat. Une situation propice à des abandons au secteur privé, un remède pire que le mal !**

L'eau de bonne qualité bactériologique est un bien commun hautement précieux. Les collectivités doivent en garder la maîtrise pour le rendre

accessible à tous. **Grand Chambéry, l'Agence de l'eau et l'Etat doivent s'engager dans le financement** des travaux nécessaires.

L'approvisionnement en eau hors du massif semble saugrenu, de prime abord. Tout s'éclaire à la lecture de l'enquête publique du PLUi, close le 8 août 2019. On apprend que nos élu.e.s projettent de construire 466 logements (individuels, intermédiaires ou petits collectifs) sur 23 hectares de notre territoire : 78 au Chatelard, 76 à Lescheraines, 66 à Bellecombe, 57 à La Motte, 39 à Ecole ... Ces logements s'ajoutent à ceux qui seront édifiés sur les parcelles déjà constructibles (type dents creuses, lotissements en cours...). **Le nombre d'habitants approcherait les 7000 aux alentours de 2030. Voilà pourquoi il faudra faire remonter (!!)** l'eau de la vallée de l'Isère.

Cela n'empêche pas le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) d'affirmer la préservation de l'identité du Cœur des Bauges en minimisant l'impact du PLUI sur les milieux naturels, les terres agricoles cultivées et les modes de vie des habitants !

Quelles seront les priorités pour l'approvisionnement en eau ? Faudra-t-il construire autant ? Privilégier le logement individuel, principal fautif de l'étalement urbain, alors que nous avons besoin de logements à prix abordables, principalement pour nos jeunes et nos anciens ? Les réponses à ces questions dessineront la réalité à venir de notre massif.

Les candidats aux futures élections municipales devront prendre clairement position afin que les électeurs choisissent en toute connaissance de cause le futur qu'ils souhaitent.

Dans la LOI 2006-1772 du 30 décembre sur l'EAU et les MILIEUX AQUATIQUES, les petites sources souterraines privées de montagne dont l'eau est consommée depuis des générations sans aucun problème sanitaire sont enfin reconnues et échappent à la marchandisation grâce à l'adoption d'un amendement du groupe communiste défendu par le député du Puy-de-Dôme, André Chassaigne.

Lire « Pour une terre commune » ed. Arcane17 – septembre 2010



PAS VERTS LES COCOS ? PRÉCIEUX RAPPEL

Avec la complicité des grands médias, le programme écologique du Parti communiste est systématiquement caricaturé quand il n'est pas ignoré. Au plan national, comme au plan local, **nous, communistes, n'avons pas attendu la dernière sécheresse pour réagir et faire des propositions.** Par exemple, en 2011, en Bauges, nous avons été le seul parti politique à produire un document sur la forêt baugue. Nous avons distribué 2000 tracts dans les boîtes aux lettres pour alerter les Baugus. **Nous écrivions, notamment :**

« L'ONF est aussi atteint par le virus de la rentabilité, c'est-à-dire exploiter plus intensément la forêt avec de moins en moins de personnel »... Nous précisons : « M. Gaymard, président de l'ONF, met la pression maximum (sur le personnel) en leur annonçant que le niveau réel des effectifs annuels sera modulé en fonction de la performance économique et financière (de l'Office) et notamment de sa capacité à générer de la valeur ajoutée ». Nous ajoutons : « Ce virus de la rentabilité, au coût social et écologique abyssal, est une aubaine pour les enrégés de la privatisation ». Et encore : « L'heure est à la privatisation de l'ONF avec la création de filiales ou le recours à des entreprises sous-traitantes (...) plus soucieuses de profit que de gestion durable des forêts ». D'insister : « Casser le service public de l'ONF revient à laisser notre patrimoine forestier sans protection. Protection qui fut l'œuvre de 800 ans de politique publique forestière en France ».

Dans notre document, nous dénonçons la surexploitation programmée de la forêt, en application d'une directive nationale (Nicolas Sarkozy était alors président) : couper 5 millions de mètres cubes supplémentaires chaque année en forêts publiques. Sur la base de documents officiels de l'ONF, nous citons cinq exemples de forêts des Bauges (publiques) victimes de dépassements répétés de prélèvements : les forêts de Coutarce, Jarsy, St-François-de-Sales, La Compôte, Ecole. L'ONF annonçait que les densités forestières étaient en dessous des minimas requis.

Faut-il préciser que notre document, à l'époque, n'avait pu être pris en défaut par aucune autorité ? D'ailleurs, les personnels actifs, retraités, et les syndicats forestiers allaient (et vont toujours) dans le même sens que nos préoccupations et alertes.

Notre action pour la forêt avait été accompagnée d'une projection/débat à la Motte en Bauges.

De plus, un article dans « Vivre en Bauges » n°47 hiver 2011, signé Evelyne Niveaux, soulignait le danger qu'il y avait à programmer, de la part de l'ONF, des récoltes domaniales en haute altitude (zones de combat difficiles pour l'arbre entre autres). Elle s'inquiétait, par ailleurs, du recours au câble long, mode d'exploitation ravageur utilisé au Pécloz. Nos écrits et actions n'ont pas été vains. Côté Pécloz, l'ONF a renoncé à installer deux autres câbles longs. Bel encouragement pour des luttes convergentes.

OÙ EN SOMMES-NOUS EN BAUGES AUJOURD'HUI ?

Le plan de gestion de l'ONF programme pour les deux/trois ans à venir 32 lignes de câbles, longs y compris, en forêt domaniale (Bellevaux...) ! Autre menace : les coupes rases ou fortes sur les parcelles de particuliers (pourtant soumises à réglementation). Récemment des coupes rases ont été effectuées au Noyer et à la sortie de Banges. On ne devrait pratiquer que de la sylviculture jardinée et bannir les coupes blanches.

L'INITIATIVE D'ARVILLARD À SUIVRE POUR LES COMMUNES FORESTIÈRES.

Lors d'un récent conseil municipal, le maire Georges Communal a présenté un vœu pour soutenir l'ONF afin de protéger cet acteur important de la gestion forestière. Le vœu a été adressé au préfet et au président de la République. En lien avec une situation financière difficile (360 millions de déficit), Monsieur le Maire redoute de nouvelles suppressions de postes (15000 postes en 1985, plus que 9000 de nos jours) et la disparition progressive de ce service public. Celui-ci pourrait se voir retirer la gestion des forêts communales. Ce qui serait lourd de conséquences au plan coût de gestion pour celles-ci.



LA PRIVATISATION PIRE QUE LES SCOLYTES !

Dans la même veine, en pleine canicule, le 27 juin 2019, le conseil d'administration de l'ONF (l'Etat détient 15 représentants sur 30) a effectué un premier pas vers une privatisation partielle de l'établissement, en transférant à des filiales de droit privé toutes les activités concurrentielles (bûcheronnage, plantations, etc.). Merci à l'Etat, coraqué par le président Macron, de céder aux appétits des entreprises privées une bonne part des attributions de l'ONF. La veille de la décision du conseil d'administration de l'ONF, le même président dénonçait à Tokyo le vieux monde du « capitalisme glouton » !

LE CAPITALISME EN ACCUSATION

Les fabricants de plastique, les lobbys routiers sans parler de ceux des mers et des airs, les prédateurs et financiers, etc, pilliers de la planète et exploiters de l'humanité, en appellent à la responsabilité collective face au recul écologique, au réchauffement climatique et au creusement des inégalités. Tous coupables, sauf eux. Ce faisant, ils espèrent recycler le système capitaliste, repeindre sa façade en vert pour sauver leurs profits insolents et pérenniser leurs privilèges.

Nous, communistes, nous ne cesserons jamais notre lutte pour l'égalité, la solidarité. Dans un de nos journaux distribués en Bauges, « Fonte des glaces et lutte des classes », nous associons le sujet de l'écologie et celui du social.

Oui, mille fois oui, fin de la planète et fin de mois, un seul et même combat !



ÉLECTIONS 2020 : L'AGGLOMÉRATION EN QUESTION

GRAND CHAMBERY SOLIDAIRE 2020

(soutenu par CAP à gauche, PCF, Génération's, des citoyens associatifs, syndiqués ou non) a finalisé fin août le projet électoral pour Grand Chambéry que pourront décliner les listes de rassemblement à gauche des communes de l'Agglomération.

Le MOUVEMENT CITOYEN 2020 (soutenu par des citoyens encartés ou non de EELV, FI, PG, Ensemble !) a été invité à un échange constructif sur les intentions des deux mouvements.

Des convergences se sont dégagées pour se rassembler et faire gagner la GAUCHE aux prochaines élections.

Et si en Bauges, on s'en inspirait ? Des projets partagés existent : gratuité des transports, maintien de nos services publics, protection des terres agricoles, respect de notre ruralité... Beaux

sujets de rassemblement !

Élus sur un même programme, forts de nos diversités, nous saurions agir dans nos communes et promouvoir dans l'Agglomération l'intérêt général de la population de notre territoire !

Depuis 2017, les 14 maires - conseillers à Grand Chambéry ont tous consenti à la privatisation de la gestion de notre EPHAD, laissé s'installer l'idée de la disparition programmée de la station Aillon 1000...ils n'ont jamais montré un quelconque désaccord ni dénoncé la pression majoritaire subie pour obtenir les financements de réalisations !

PEUT-ON L'OUBLIER ?

Réfléchissons ensemble, les Communistes des Bauges sont ouverts au débat pour le rapprochement des citoyen.ne.s de gauche sur des listes communes dans tous nos villages A suivre



19 ET 20 OCTOBRE 2019
LA FÊTE DES ALLOBROGES
ESPACE F. MITTERRAND À MONTMELIAN

DES DÉBATS :

Aspirations de la Jeunesse,
Biodiversité, avec Hervé BRAMY, responsable PGE,
Services Publics avec Daniel BLACHE, syndicat CGT

DES SPECTACLES :

samedi soir : 5 marionnettes sur ton théâtre,
une touche d'optimisme
dimanche après-midi : Mister Hole

www.fetedesallobroges.com



**ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL DÉPARTEMENTAL DU PCF :
LES ALLOBROGES SAVOYARDS / BIMENSUEL – 8 PAGES – 25 EUROS/AN**

APPEL À SOUSCRIPTION

Chères lectrices, chers lecteurs, soutenez notre journal, pour continuer notre travail d'informations politiques dans les Bauges et au-delà !
(chèque à l'ordre de l'ADF PCF 73 à l'adresse ci-dessous) Vous recevrez un reçu fiscal en fin d'année 2019

PCF SAVOIE

326 AVENUE ALSACE LORRAINE
73000 CHAMBERY

04 79 62 04 13 - pcfbauges@gmail.fr
Site internet renouvelé : WWW.SAVOIE.PCF.FR